

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 15182

Numéro SIREN : 478 301 799

Nom ou dénomination : 2 4 7 FILMS

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2022 sous le numéro de dépôt 151459

2.4.7. FILMS

Société par actions simplifiée au capital de 45 000 euros
Siège social : 36, Rue Etienne Marcel, 75002 PARIS
478 301 799 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

*L'an deux mille vingt et un,
Le trente Juin,
A dix heures,*

Les associés de la société **2.4.7. FILMS** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 36, Rue Etienne Marcel 75002 PARIS, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier RIGAULT, en sa qualité de Président de la Société.

La société **CINE CONTROLE INTERNATIONAL - CCI**, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des 1000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2020,
- le rapport du président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président,

K

- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation d'un projet de cession d'une partie du catalogue,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Xavier RIGAULT
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport du président et les rapports du Commissaire aux comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RÉSOLUTION PRELIMINAIRE

Les associés, constatant qu'ils sont tous présents ou représentés, qu'ils ont été dûment convoqués et qu'ils ont reçu l'information prévue par les dispositions légales et réglementaires préalablement à cette réunion, prennent acte de la validité de la présente assemblée et de ses décisions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à - 260 120,70 euros de la manière suivante :

- Perte de l'exercice : - 260 120,70 euros
- Imputée sur le compte « report à nouveau »
S'élevant ainsi à 1 617 475,18 euros - 260 120,70 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- **Exercice clos le 31 décembre 2017** : 65 000,00 euros, soit 65,00 euros par titre, dividendes éligibles en totalité à l'abattement de 40 %.

- **Exercice clos le 31 décembre 2018** : 60 000,00 euros, soit 60,00 euros par titre, dividendes éligibles en totalité à l'abattement de 40 %.
- **Exercice clos le 31 décembre 2019** : 100 000,00 euros, soit 100,00 euros par titre, dividendes éligibles en totalité à l'abattement de 40 %.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité** des voix des associés.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune nouvelle convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée **à l'unanimité** des voix des associés.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'offre d'achat d'une partie du catalogue de 247 FILMS (Une pièce montée, Persépolis, Mains armées, La délicatesse, Paris Willouby, Simon Werner a disparu..., La vraie vie des profs, Jamais de la vie, KO, Victor et Célia, l'Histoire de l'Amour, Les hommes du feu) par la Société STUDIOCANAL et approuve le projet de cession qui prendra effet rétroactivement à compter du 1er Janvier 2021.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Xavier RIGAULT de son mandat de Président à compter de ce jour, préalablement notifiée aux associés.

La collectivité des associés décide, en conséquence, de nommer en qualité de nouveau Président de la société 247 FILMS à compter du 1^{er} Juillet 2021, et ce pour une durée indéterminée :

- **La Société LOS ROQUES**
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros dont le siège social est situé 16, rue Brézin – 75014 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 902 148 733, représentée par son Président et associé unique Monsieur Xavier RIGAULT.

La société LOS ROQUES a déclaré accepter les fonctions de Président de la Société, et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

Cette résolution est adoptée **à l'unanimité**.

SIXIÈME DECISION

L'assemblée générale décide que la Société LOS ROQUES sera rémunérée au titre de son mandat de Président. Les modalités de cette rémunération feront l'objet d'une convention réglementée entre la Société 247 FILMS et la Société LOS ROQUES qui sera ratifiée ultérieurement.

SEPTIÈME DECISION

Les associés confèrent tout pouvoir au porteur de l'original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Lu

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.



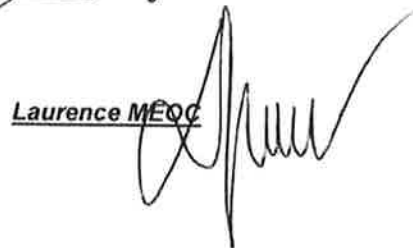
Xavier RIGALT



Marc-Antoine ROBERT



Céline MERRIEN



Laurence MEOC

Bon pour les fonctions de Président
LOS ROQUES
(représentée par Monsieur Xavier RIGALT)

bon pour les fonctions de Président

